



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

3126 - Fonctionnement des collèges publics

Proposition d'attribution de logements de service

Rapport n° CP/2016/460

Service gestionnaire :

J3-Collèges

Résumé :

Aux termes des articles L 213-4 et L 213-7 du code de l'éducation, le Département décide de l'attribution des logements de service des collèges, sur proposition des conseils d'administration des établissements. Le rapport propose à la Commission Permanente d'approuver les conventions d'occupation précaire pour plusieurs collèges.

Aux termes des articles L 213-4 et L 213-7 du code de l'éducation, le Département assume l'ensemble des obligations du propriétaire en ce qui concerne les collèges publics. A ce titre, il décide de l'affectation des logements de service.

Les propositions d'affectation sont détaillées ci-après conformément à la procédure prévue par le décret n° 2008-263 du 14 mars 2008.

CONVENTIONS D'OCCUPATION PRECAIRE

Les collèges Louis Arbogast de Mutzig, Martin Schongauer d'Ostwald et Albert Camus de Soufflenheim ont présenté des demandes d'occupation précaire de logements de service dans leur établissement (annexe).

Conformément aux dispositions réglementaires susvisées, les propositions d'occupation précaire ont reçu l'accord à la fois des conseils d'administration des collèges concernés et des services fiscaux.

La Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 8 septembre 2016, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation :

- approuve les projets de conventions d'occupation précaire de logements de service pour les collèges Louis Arbogast de Mutzig, Martin Schongauer d'Ostwald et Albert Camus de Soufflenheim, en faveur des bénéficiaires et selon les modalités figurant dans le tableau annexé à la présente délibération,

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 22/09/16

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of a large, stylized 'F' followed by 'BIERRY' in a cursive script.

Frédéric BIERRY